

rebellyon.info/Pourquoi-refuser-l-installation-de

Linky : extraits

Incendies : voir p. 14, 16, 18

Pannes : voir p. 16, 17, 18, 23



REBELLYON.INFO

Site collaboratif d'infos alternatives



Pourquoi refuser l'installation de Linky

Publié le 23 septembre 2010

J'ai récemment reçu une lettre m'informant qu'ERDF allait installer et tester chez moi dans les prochaines semaines un compteur innovant dénommé "Linky".

La lettre m'explique que j'ai drôlement de la chance, car je serai « *parmi les premiers en France à bénéficier de cette innovation technique* ».

Linky a un nom gentil, et il est tout vert, pour bien montrer qu'il est écolo. J'ai donc cherché à en savoir plus sur ce nouvel ami.

J'ai donc appris que depuis mars 2010, Lyon est une des deux zones pilotes pour le déploiement du compteur électrique "intelligent" Linky . 300 000 compteurs sont en cours de pose. A la fin de ce soit disant test qui sera, n'en doutons pas, concluant, toute le territoire sera équipé.

L'état a d'abord voulu imposer son projet au pas de course et éviter de tester le système pendant l'hiver via un [décret](#) réduisant la durée initiale du test de 3 mois. Face à une certaine agitation médiatique et associative, l'état vient de faire une mini-marche arrière à travers une [mise au point](#) du ministère de l'environnement. L'installation de Linky sur Lyon va donc bien s'étaler jusqu'au 31 mars 2011. Dans la même mise au point, le ministère rappelle que « *La réussite du programme Linky est un enjeu stratégique pour la France et les Français.* » Pour sur !

► Linky entraînera la disparition des releveurs de compteur. Même si les rapports usager-releveur ne sont pas des plus passionnants, ils restent des rapports humains dans un monde de plus en plus automatisé. Sans compter les nombreuses disparitions d'emploi que cela implique.

► Le coût d'installation par une entreprise privée mandatée sera financé par l'utilisateur contrairement à ce qu'annonce ERDF (entre 120 et 240 euros par compteur sur dix ans)

► Linky nous est vendu comme un compteur "écologique", car permettant de réduire sa consommation. En réalité, Linky ne permettra même pas de lire sa propre consommation sans l'achat d'un deuxième boîtier. Le but ici est de fourguer de nouveaux services payants comme la simple consultation de l'index, ou le lien avec un téléphone mobile etc...

► Plus gênant encore, selon la CNIL : « *Les compteurs communicants peuvent également agir directement sur l'installation électrique. Ils permettent notamment de modifier la puissance de l'abonnement, voire même de couper l'alimentation électrique à distance, via une interface web.* »

On pourra donc très facilement limiter ou enlever le courant aux abonnés, ce qui nécessitait jusque là le déplacement sur place d'un technicien, qui risquait toujours de rencontrer physiquement ceux à qui il devait couper le jus.

► Toujours selon la CNIL : « *Les informations de consommation d'énergie transmises par les compteurs sont très détaillées et permettent de savoir beaucoup de choses sur les occupants d'une habitation, comme leur horaire de réveil, le moment où ils prennent une douche ou bien quand ils utilisent certains appareils (four, bouilloire, toaster...). Les distributeurs d'énergie devront donc apporter des garanties sérieuses sur la sécurisation de ces données et leur confidentialité.* » Les données personnelles transmises n'étant pas, de l'avis de nombreux techniciens, assez sécurisées, et donc facilement détournables à des fins policières ou commerciales... sans parler de la simple possibilité que les vendeurs d'électricité n'acceptent tout simplement de fournir ces données à ceux qui voudraient les consulter.

J'ai donc naïvement demandé à ERDF si je pouvais refuser l'installation de ce sale petit mouchard chez moi. Il m'a été répondu que non, le compteur étant leur propriété.

Il semble heureusement que l'arrivée de Linky sur Lyon cafouille, le planning de pose n'est pas tenu, les compteurs disjonctent facilement, envoient des factures fantaisistes, et la transmission des données ne marche pas.

Pour ma part, je refuserai l'accès de mon domicile aux techniciens mandatés pour l'installation, et on verra bien ce qui se passe ensuite. Peut être cet article permettra-t-il d'envisager avec d'autres personnes les moyens de refus à long terme de ce compteur intrusif.

Un usagé.

- Le 21 avril à 22:08, par **pt #**

Linky est cancérigène. Linky émet à 2,5m des ondes toxiques.

Que fait-on lorsque l'on a une électrosensible ou sensible aux ondes.

Que fait-on si son voisin fait l'installation de ce compteur, même si l'on refuse cette installation pour des raisons électro-sensibilités ?

On doit se retirer du monde à cause de ERDF !

Linky serait incompatible avec les pacemakers et autres dispositifs médicaux.

il faut agir contre ce projet honteux : <http://www.santepublique-editions.fr/linky-smart-grid-mails-aux-senateurs-avant-le-vote-de-la-loi-transition-energetique.html>

- Le 26 novembre 2013 à 17:38, par **MERELLE #**

Moi, je vais affronter EDF (ErDF) au tribunal - avec mon avocat (et la **Signification de mon "Refus du compteur LINKY"- par Huissier de justice - délivrée par Huissier le 20 Février 2013 :**

<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=692833024064691&set=p.692833024064691&type=1> et la seconde page :

<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=692833470731313&set=p.692833470731313&type=1>) ;

L' Huissier qui a signifié : www.huissier-colombes.com

Alors - que d' autres - face - de-même... ;))

Ayant mis de nombreux arguments scientifiques, qui prouvent que les Champs électromagnétiques - sont nocifs pour la Santé, les Animaux et l' Environnement - dont EDF lui-même - dans son document datant de 1983 - "**Département - Comptage - Exploitation - Gestion, de Ph. LEFEVRE, : Essai prospectif sur les applications de l' électricité au domaine de la médecine et sur l' étude d' Environnement électromagnétique, daté - du 13 Avril 1983** (liens vers les pages du document - numérisées en jpg - ici :

https://scontent-b-cdg.xx.fbcdn.net/hphotos-prn2/v/1421494_750578591623467_473499484_n.jpg?oh=a3eae72766c025204e4156392fc21245&oe=5296C356

page 2 (EDF) : https://scontent-b-cdg.xx.fbcdn.net/hphotos-prn2/v/1465075_750578604956799_1158280930_n.jpg?oh=877241dc3127f483deddd397fafd8ff8&oe=5296E593

page 3 (EDF) : https://scontent-b-cdg.xx.fbcdn.net/hphotos-frc3/v/1420582_750578601623466_571496694_n.jpg?oh=a724f001a6dc0c8d2692aed8ccba2c0b&oe=5296D328

page 4 (EDF) : https://scontent-b-cdg.xx.fbcdn.net/hphotos-prn2/v/1420055_750578608290132_1024626347_n.jpg?oh=efe3ae39d606c681449f57ee43cd9663&oe=5296893C

page 7 (EDF) : https://scontent-b-cdg.xx.fbcdn.net/hphotos-prn2/v/1418225_750578594956800_344885674_n.jpg?oh=ebb19e435470afe3f2c22bc7b8700044&oe=5296E273

page 27 (EDF) : https://scontent-b-cdg.xx.fbcdn.net/hphotos-prn2/v/1420179_750578584956801_1425985265_n.jpg?oh=4252d106caaac2473ef1ead80471af41&oe=5296AD5A

Là, Quelques éléments scientifiques à utiliser comme arguments juridiques : Les effets liés aux champs électromagnétiques (études réalisée par l' armée) :

http://www.magdahavas.com/.../Early_Research_on_the...

http://www.magdahavas.com/.../German_Ford_Motor_company...

http://www.magdahavas.com/.../Biological_Effects_of_Power...

http://www.magdahavas.com/.../Influence_of_Microwave...

<http://www.magdahavas.com/.../uploads/2010/11/PotW-16.pdf>

<http://www.magdahavas.com/.../upl.../2010/10/Massey-1979.pdf>

http://www.magdahavas.com/.../U.S._Navy_Air_Engineering...

http://www.magdahavas.com/.../2010/09/Reno_Pulsed_Waves.pdf

http://www.magdahavas.com/.../Radiation_Survey_of...

<http://www.magdahavas.com/.../Navy-Microwave-Testing-1972...>

http://www.magdahavas.com/.../Mortality_in_Rats_Exposed...

http://www.magdahavas.com/.../Repacholi_SafetyCode6...

http://www.magdahavas.com/.../uploads/2010/08/Quan_1960.pdf

http://www.magdahavas.com/.../HEALTH_and_WELFARE_CANADA...

http://www.magdahavas.com/.../CN-Tower_study-and-article1...

<http://www.magdahavas.com/.../AMERICAN-INDUSTRIAL-HYGIENE...>

<http://www.magdahavas.com/.../uploads/2011/03/Eltiti-07.pdf>

<http://www.magdahavas.com/.../10/Havas-HRV-Ramazzini1.pdf>

<http://www.magdahavas.com/.../uploads/2011/03/SCA-paper.pdf>

<http://www.magdahavas.com/.../2011/03/Maron-2011-sca.pdf>

<http://www.magdahavas.com/.../uploads/2011/03/Zheng-2005.pdf>

<http://www.magdahavas.com/.../up.../2011/03/Denchev-2010.pdf>

<http://www.magdahavas.com/.../Development and Clinical...>

http://www.magdahavas.com/wordpress/wp-content/uploads/2011/02/Early_Research_on_the_Biological_Effe
www.magdahavas.com

L' avenir du Monde avec les nouveaux compteurs (VOSTFR) :

<http://youtu.be/4g9VqcuYFA>

Les compteurs (LINKY) Smart Meters sont une technologie obsolète, selon un rapport américain, publié en Novembre 2012 - par l' Institut National pour la Science, les Lois et la Politique Publique :

****<http://www.priartem.fr/IMG/pdf/20121128-smartgrid.pdf>**

N.B : en ****page 28 de ce rapport** : *Smart meter peut générer des interférences avec les pacemakers cardiaques et défibrillateurs ; générer la cacophonie dans les habitations, sur les lampes compacts fluorescentes, les interrupteurs (d' ordinateurs, des routeurs WIFFI ;) générer une pollution EMF sur les batteries radio utilisées dans le médical ;*

Gros problèmes avec Smart Meter : C' est ce qui ressort de ce rapport "
Analysys : Smart Meter and Smart Grid Problems - Legislative Proposal, December 2012, by Nina Beety :

<http://smartmeterharm.files.wordpress.com/2012/12/1-smart-meter-problems-dec-2012-final.pdf>

La technologie Smart Meter et réseau SCADA : **38 000 problèmes de sécurités et de vulnérabilité - trouvées [rapport du RED TIGER Security - Electricity for Free ? the Dirty Underbelly of SCADA and Smart Meters by John Pollet, CISSP, CAP, PCIP, July 2010] :**

<http://ebookbrowse.com/blackhat-usa-2010-pollet-cummings-rt-s-electricity-for-free-wp-pdf-d30681929> et : BlackHat USA 2010 Pollet Cummings RTS Electricity for Free wp pdf free ebook download

Effets des champs électromagnétiques (tout les articles de presse) :

<http://depris.cephes.free.fr/pressbook.htm>

Pollutions électromagnétiques : Pour en finir avec la désinformation – La Vie naturelle n° 143 - 1999 - part.1 part.2 part.3 :

http://depris.cephes.free.fr/pressbook/pour_en_finir_avec_la_desinformation_1.gif

http://depris.cephes.free.fr/pressbook/pour_en_finir_avec_la_desinformation_2.gif

http://depris.cephes.free.fr/pressbook/pour_en_finir_avec_la_desinformation_3.gif

Etudes expérimentales portant sur les actions biologiques des radio-fréquences : le seul document rendu public (suite à un quiproquo...) par le professeur **Bernard VEYRET** concernant ses travaux sur les effets biologiques des ondes électromagnétiques. Où l'on peut lire noir sur blanc que les radio fréquences ONT une action biologique. (Nous espérons que les internautes sauront faire bon usage de ce document datant de plus de dix ans afin de rafraichir la mémoire défaillante du **professeur Bernard VEYRET** lors des conférences publiques où il est régulièrement invité par les industriels des télécommunications pour vanter l'innocuité des téléphones portables et autres antennes-relais, en totale contradiction avec ses propres travaux.) :

<http://depris.cephes.free.fr/archives/veyret1991/index.htm>

- Le 3 août 2013 à 19:19, par **un usagé #**

Puisqu'un commentaire demandait (un peu agressivement) comment c'est fini l'histoire dans mon cas :

J'ai fait le sourd pendant environ deux ans, en ne répondant pas aux courriers ou aux coups de fil des boîtes mandatées par ERDF. La boîte censée me poser le compteur a d'ailleurs changé plusieurs fois pendant cette période.

Au final j'ai déménagé et ne suis plus concerné par la phase de test, ce qui ne change évidemment rien à moyen terme.

- Le 28 janvier 2012 à 10:38, par **djpknox #**

désolé de remonter un sujet qui date mais voici une info intéressante (bien évidemment étouffée par erdf)

En « hackant » un Smart Meter (linky en est un ndp) fourni par une société allemande, ils se rendent compte que le boîtier est capable d'identifier exactement le type et le nombre d'appareils connectés dans votre foyer. Pratique pour automatiser le paiement de la redevance audiovisuelle ! Pire, il peut même savoir précisément la chaîne de télé que vous êtes en train de regarder ! Sur le modèle testé, ils s'aperçoivent que toutes les données transitaient entre le compteur et les serveurs de manière non cryptées.

source : <http://www.01net.com/editorial/553084/le-compteur-electrique-communicant-qui-etale-votre-vie-privee/?order=djpknox>

- Le 23 novembre 2011 à 00:50, par **MERELLE #**

Et Bien oui - on peu refuser CE « nouveau » Compteur LINKY, puisque celui-ci n' apporte rien - en définitif, au Consommateur (Utilisateur du réseau Electrique).

sachez que **EDF, depuis 1983 [voir mon blog : http://deuxmille50.ning.com/profiles/blogs/les-nouveaux-compteurs?xg_source=activity], reconnait la dangerosité des champs électromagnétiques.

****Doc edf de 1983 :** [

http://api.ning.com/files/CaPgmArQhz9n2v*qXpiYHqATh3yh16ElWZyPO6EFPk4cp evxGccG*DD96ECaQL7Yrh9brsIjWDgAsW3UtOePDvz3DD*w5hDt/EDF1983.pdf],

suite doc EDF, sommaire [

<http://api.ning.com/files/uzaBDhv7ozwAdzhoqdZ6rVnO5m2CSeVnQvblV0B5tqbUg Pwv38hfIOQlanIIFHsVatD2GJ3FnONtIUZyXUmSoHbvvpCLKk6x/p3.pdf>],

EDF doc, (page 4) : [

http://api.ning.com/files/qQ8XFUtilus3lzLKR7vKgdCnpiP6GfgHfz8fWRuavZZKQLFPfhrthYzvHybI*0YLWR2cxwe*BGE5nOd5IHqvKSJB4iS3F99P/p4.pdf],

EDF doc, page 7 :

[http://api.ning.com/files/TEdgzppFEOD2IN573qoiFkiE3B4WUNAR9I*tV1O4*wYzEUUs*IP6gt7DUC-GQebftyx0BejRjmWbocoP35uVV4dQypScBzOIF/p7.pdf],

EDF doc, page 11 : [http://api.ning.com/files/-xiq*27oYolMVhwK5y83piaGPiEmagNdTdh4Xzz5r-fRo1TyjQJ5MrzsvyW6xeo-B4ziJkZ7dE0B8FT0uzOBAPoLFWL67M-Z/p11.pdf],

EDF doc, page 27 : [

http://api.ning.com/files/xK2SnCfQOEFLVGkyeETB3JyebbLVyjrjQ93JzLcQvuDaVGshoC-Ct15J7RYTm7*SE9X-IHZbIsnUKDipxNXtZsvO4ReLFkMP/p27.pdf] ;

Que depuis 1972, un document ancien du Ministère de l' Intérieur, préconise certaines PRECAUTIONS pour tous les personnels (utilisant/installant et vivant à proximité), des installations générant des champs électromagnétiques [voir dans la page : <http://deuxmille50.ning.com/profiles/blogs/extrait-du-ancien-document-r-glementant-les-ri>] ;

Que EDF - dans un courrier m' étant adressé en 2002 [voir dans ma page, milieu :

http://deuxmille50.ning.com/profiles/blogs/les-nouveaux-compteurs?xg_source=activity], m' explique - comment - **AVOIR ACCÈS A MA CONSOMMATION RÉELLE (façon linky), EN SOUSCRIVANT AU "Service Relevé Confiance" ! ;**

Qu' un document (toujours dans mon blog, juste avant le document d' EDF (Relevé Confiance de 2002), ***Green UNIVERS - « Panorama des cleanTech en France en 2011 », en page 43 sur la même page de blog : [

<http://deuxmille50.ning.com/profiles/blogs/les-nouveaux->

[compteurs?xg_source=activity](#)], que LINKY (certains ont pris feu, pendant les essais, que LINKY ne communique pas ; Qu' ErDF reconnaît ne pas pouvoir chiffrer les économies ;

Doc ***Green Univers intégral : [http://api.ning.com/files/1*SDH6*Jb-goMqo0l5nOu7JZvCWAlswpzY3mWYHzKV*cwxFeZeGY3nYGd8igFFV5mImp-JAJSRDpyWhfRcQpWoe168eZV7wP/48418805null.pdf].

qu' un document de la Commission européenne « la Communication de la Commission européenne au Parlement européen, au Conseil, au Comité Economique et social européen et au Comité des régions - "Réseaux intelligents : de l' innovation au déploiement", SEC (2011) 463 final COM(2011)202 final, Bruxelles, le 12.4.2011 », démontre la FINALITÉ RÉELLE DE CE COMPTEUR : : la soumission au Marché des réseaux électriques (v. page 9, au point : 2.3, sur mon blog : [http://api.ning.com/files/yZFQCCoTIQJrYObYqj0trD51kXJbQRKyIGrv3iY3CzJjzM9IMawUJOUt*oBBmRMX*IHg4dO7JJZIWkzKij1d6lXf7b47mLBF/25AC9156d01.pdf] ;

Un autre lien, sur ma page faceBook : [<http://www.facebook.com/groups/190723694302785>] ;

J' ai mis en ligne une pétition pour un Moratoire sur ces installations de Compteurs [voir : <http://api.ning.com/files/W0FgkL2IpKongJAeat0DIxw3yFunmPB2ez7v-6PXziSrh0Ulp9LuHe-IlzIesHgZPW33qF6pFGOynM095PsoIZ1zi84AjqUF/ptitiondfinitiveLINKYsignatures.pdf>] ;

Que La CNIL dans son avis, il est fait état d' une atteintes aux libertés fondamentales, puisque "avec ce nouveau compteur, il sera possible d' obtenir des informations très - très précises, sur leurs abonnés. Par exemples, à quelle heure l' abonné se couche, prends sa douche - ou encore bois son café...!! ;" ;, [Voir : http://www.nextup.org/pdf/CNIL_Les_compteurs_electriques_intelligents_en_question].

EFFETS BIOLOGIQUES DES RADIOFREQUENCES (Etude par B. Veyret, ENSCPB) : :

[http://api.ning.com/files/S62Cl6*7k9DNiVEqnHPxao80Jd4yozXfiwQR*I5coEpgMy*O06C-sxnMhYKCQs0rqHRn5noqZAJXwgIgnOduDkpR7iO7Yz8/veyret01.gif],

[http://api.ning.com/files/eQj7uFOaLuSnlvPxCkyS7vd9uRbnJQ6qAkdMEBuDaLwCeYKGI5FHHqI8As-DTK2TvZQiZaT1HAhf5mMSXTazeWfeJf*-Qmz/veyret02.gif],

[<http://api.ning.com/files/eQj7uFOaLuTYqiF4sOA3ZPyqoUCqaB4m60xeKE3fBqPr9FHO-kYua--37crtQOyYgniu7useHIxuwY4e0mvXs-2ZgVfEWLqO/veyret03.gif>],

[http://api.ning.com/files/M7y4hGTgzpKY4Q19yg1M-i7PtodFATaAVbtyQe1oiDC1tRfTLe-BiGSNiENl6bUObQp4GxURm3jjQ*11-hP3sVSJMtGx8hVI/veyret04.gif],

[http://api.ning.com/files/sM9I4F3WsJn*GuLn9XZUYe*MXC8mebULuJQrIMiZDctg*LUO2w5VhQeFRQdYbhwmCI8SUwZlgnM2d2q0CIx8Mw_/veyret05.gif],

[http://api.ning.com/files/S62Cl6*7k9DWxNXcwPaMC3Ili28Rw7JkfbTYc9HuWMNIQ5DIblbOszllMrR0VYp2kE7*ypta-ZMOITPvgcDCUvND7iBs5bQV/veyret06.gif],

[<http://api.ning.com/files/HqClZBdIEu2kLj6Dx7n5lzevGN6C4GcYwS5M1DOPbDisNITN7zwrtdHP7PIRweUzkqcVAn8ohLm-n95iEkCMA0zc3lNg1tO/veyret07.gif>],

[http://api.ning.com/files/yv5uCp8soFjP6cZVBMLo27HuQD77Jadvhh6PwMQiOYpoq7uHRcmhMaHPpmQBwpHUPOj*Gq6XouF3YZ6ks2Gp6hBC3pHzdCRo/veyret08.gif] ;

Sur mon blog, j' ai mis mes notes manuscrites sur les Travaux Parlementaires (Amendements SÉNAT et Assemblée Nationale).

- Le 22 août 2011 à 14:23, par **Serguei #**

Smart grid et compteurs espions : En Amérique latine l'exploitation informatique des relevés de conso d'eau pouvait permettre de savoir si un foyer cachait un opposant au régime...En France le LINKY vous ordonnera de faire chauffer votre pizza à 3 heures du mat de prendre votre douche à 10 heures de regarder votre télé à 4 heures du mat de faire fonctionner votre lave linge à 2 heures du mat pour réveiller tout un immeuble, de ne pas utiliser vos convecteurs l'hiver car sinon vous devrez payer 4 fois plus cher , étendez cela au gaz et à l'eau ! Les éoliennes et toutes sortes d'énergies alternatives ne permettront pas de servir du courant de façon régulière donc il faudra attendre le feu vert pour vivre ! En période de sécheresse si vous arrosez le compteur d'eau vous dénoncerez (même plus besoin de votre collabo de voisin) : la spéculation mondialiste mais Verte !

- Le 13 juillet 2011 à 10:16, par **dsuper71 #**

j'arrive un peu tard, mais attention "Linky", le bouton de test du disjoncteur de branchement ne permet pas de savoir si celui fonctionne contre les surcharges ou court circuit, mais pour la protection différentielle (ce n'est pas du tout la même chose).
Vous posez peut être des compteurs, mais vous n'y connaissez pas grand chose non plus.

- Le 21 juin 2011 à 17:19, par **Clorr #**

Oui certes on peut voir ça sous cet angle, mais je ne suis pas complètement d'accord avec vous.

Tout d'abord linky est avant tout un des maillons de ce que l'on appelle les smart grids. Terme et concept sur lequel on communique peu, du fait que c'est un aspect technique qui concerne peu les particuliers. C'est avant tout dans ce domaine qu'il apporte quelque chose. Linky est surtout un compteur bidirectionnel permettant aux gens qui fournissent de l'électricité (panneaux solaires ou autre) de pouvoir devenir des consommateurs/fournisseurs, sachant que de plus en plus d'équipements à l'avenir seront à la fois consommateurs, et à la fois fournisseurs (ça peut sembler trivial, mais une machine à laver qui s'arrête de tourner (freinage) a tout à fait la possibilité de renvoyer du courant dans le réseau).

Sur les points que vous soulevez :

► Sur l'automatisation du relevé et les infos personnelles transmises. Potentiellement le système de teleinfo actuel permet déjà cela. Si l'intérêt d'erdff n'était que là, il leur suffirait de mettre à jour les boîtiers de télé-relevé (via CPL ou GPRS), et la dessus personne ne pourrait s'y opposer. Mais je suis d'accord avec vous que la question de ces infos personnelles est posée et qu'il faut rester vigilant.

► sur la coupure à distance. Oui cela pose un problème par rapport au système actuel dont certaines personnes vraiment en difficulté pouvaient bénéficier.

► sur le cout. Ne soyons pas dupes, les frais engendrés se retrouveront de toute façon sur la facture.

► sur la consultation de sa consommation. De toute façon, cela n'a quasiment aucun intérêt de pouvoir relever sa conso via le compteur. Si les données de consommation sont accessibles, ce sera via internet, peut être même que le système sera compatible Google Powermeter, pour le plus grand plaisir de notre big brother préféré...

Pour ma part, en tant que techno-geek assumé, je vois plutôt d'un bon œil l'arrivée de ce compteur, même si c'est sûr que ce n'est pas vraiment un pas en avant vers plus de liberté. Mais je crois que Linky n'est pas LE problème, le fond du problème se situe plus au niveau de notre système et de la manière dont on est gouvernés. Mais même si c'est une forme de désobéissance civique, refuser l'installation d'un objet me semble plus être un coup d'épée dans l'eau....

Il me semble plus essentiel de s'unir pour peser et (re)prendre le contrôle de nos institutions, plutôt que d'essayer de mettre des bâtons dans les roues à une machine qui passera de toute façon....

- Le 21 juin 2011 à 15:03, par **babibel** #

En principe, le propriétaire est celui qui paie : donc ERDF ne peut pas facturer et rester propriétaire

Ensuite, tout commerçant doit justifier sa facture : si la consommation au compteur n'est pas accessible, il faut une justification de substitution

Si finalement l'usager payeur devient propriétaire, il peut le faire installer où il veut

- Le 26 février 2011 à 20:29, par **z80fr** #

@PourquoiTantDeHaine :

La domotique à justement entre autre pour but de gérer les appareils électriques. Exemple optimiser le pilotage des radiateurs électriques. Pour ma part j'ai baissé ma note sur la période novembre-janvier entre l'hiver 2009-2010 et l'hiver 2010-2011, j'attends la facture de mars 2011 pour évaluer le gain global de l'hiver.

Pour ce qui est des radiateurs électrique EDF à suffisamment fait la promotion du chauffage électrique depuis au moins 30ans alors c'est pas maintenant qui faut venir pleurer parce qu'il y a des pics de consommation pas facile à gérer...

Pour info aussi il existe des contrôleurs domotiques (centrale domotique) qui consomment moins de 2W. Je serais curieux de connaître la consommation du super compteur Linky tout comme celle des produits domotique proposés par LEGRAND, HAGER et consorts...

Pour ce qui est Linky la conception est tellement super bien faite et validée que les perturbations générées par Linky entraînent des dysfonctionnements des installations utilisant la norme X10. Des lampes/appareils qui s'allument sans aucun ordre en ce sens...

"connaissance en temps réel de la consommation"

Et donc c'est quoi la nouveauté ? c'est déjà disponible sur la sortie téléinfo (borne I1 et I2) des compteurs à affichage numérique. et facilement exploitable sur un PC/MAC avec moins de 10euro d'électronique, ou des kits déjà assemblés qu'on trouve sur internet.

"c'est pour qu'ERDF fasse des bénéfices aussi ?"

Ben vu que l'utilisateur va au final le payer 120 à 240 euros la réponse à la question est OUI ! (l'étalement sur X années ne change rien c'est quand même plus de 120 euro)

- Le 23 février 2011 à 10:57, par **Louis38 #**

Un peu de Science Fiction : Nouvel EJP ?

Pour avoir suivi récemment une réunion d'information pilotée par ERDF, j'ai surtout entendu qu'un effort tout particulier allait être fait sur les lignes Haute Tension au détriment de la Basse Tension (Monsieur Toutlemonde).

Pourquoi ? Et bien on le voit à chaque coup de vent, à chaque giboulée... ça casse et à chaque coup de froid, ça craint la surchauffe.

Il y a du boulot pour enfouir ce qui aurait dû l'être depuis longtemps (cela avait été financé).

Donc en attendant, car cela ne va pas se faire en 8 jours, il faut trouver une parade à l'évolution galopante des consommations (climatisations, pompes à chaleur etc...) qui risque de surcharger les lignes déjà bien lourdes et fragiles.

Il y a quelques années déjà, EDF avait inventé l'EJP.

Pour ceux qui ne connaissent pas, succinctement, c'était un contrat "spécial" dans lequel le client, moyennant un tarif préférentiel, acceptait de réduire très fortement sa consommation pendant des périodes décidées par EDF sous peine d'être très fortement pénalisés.

Or, ce nouveau compteur "communicant" permettra à ERDF de "délester" son réseau comme bon lui semble car il pourra jouer à distance de sa possibilité de réduire votre puissance souscrite, donc, indirectement, de vous couper le "jus".

Vous arrêterez des appareils pour vous permettre de le remettre.

Comme cela, son réseau est protégé, la qualité de service est préservée, plus de coupure sur le réseau Haute Tension.

CQFD

Vous pourrez bien essayer de protester ou de faire grève.

Vous participerez à une partie de Ping Pong entre EDF et ERDF ou d'autres...

Mais ce n'est que de la Science Fiction !

- Le 9 février 2011 à 12:29, par **Filou33** #

Moi dans cette affaire, je comprends bien ce que va gagner EDF.

Ce que j'y gagne ? Ca je ne le sais pas.

Donc pourquoi devrais-je accepter l'installation chez moi d'un machin qui ne rendra des services qu'à EDF sans que je tire moi-même bénéfice de l'opération ?

Qu'on me dise par exemple que ma note d'électricité va être réduite de 10% parce que ce bistouquet va permettre à EDF d'optimiser son service, sa production ou que sais-je.

Sinon flute !

- Le 27 décembre 2010 à 18:17, par **labougie** #

Allez lire ces articles, vous comprendrez l'arnaque étatisée par la sacro sainte union européenne :

www.leparisien.fr/economie/nouveaux-compteurs-edf-obligatoires-230-eur-par-abonne-08-06-2010-955222.php

www.poursavoir.fr

www.monde-diplomatique.fr/2004/06/ANTOINE/11276

www.sudptt44.org/e107_files/public/1217412610_1_FT0_page3.pdf

www.europe-solidaire.org/spip.php?article7886

www.partagedeseaux.info/article300.html

Et ne vous laissez pas destabilisés par les pseudos bidons créés par ERDF qui en s'immissant dans le forum tente de vous rendre dubitatifs sur notre "guerre" anti Linky ... marre de nous prendre pour des tiroirs caisse !!!

- Le 27 décembre 2010 à 18:09, par **labougie** #

Il faut systématiquement refuser de signer tout document d'ERDF après l'installation du compteur, **les empêchant ainsi de vous facturer les frais d'installation (étant donné que vous n'avez jamais demandé celle-ci).**

- Le 13 décembre 2010 à 20:23, par **PourquoiTantDeHaine** #

M'enfin, pourquoi les gens prétendent savoir quand ils ne savent pas ???

il y a 0.05% de compteurs qui brûlent pas 5%, et ce n'est pas propre au Linky :

n'importe quel compteur avec des vis mal serrées peut exploser, même si

effectivement c'est scandaleux. Désolée que ça tombe sur vous jean mais ce n'est pas une raison pour balancer de fausses infos.

Et puis c'est quoi cette histoire de connexion sur le réseau internet ? Si on ne remplaçait que les compteurs des clients qui ont internet ça se saurait non ?

Et quel rapport avec le nucléaire ? On parle d'un compteur là, pas d'une source d'énergie !

Je ne comprends toujours pas cet acharnement contre le compteur Linky : il ne faut pas croire que l'énergie arrive chez les gens en quantité suffisante par magie ! Avec l'arrivée des nouveaux appareils (voiture électrique, domotique et autres) qui bouffent une tonne d'électricité, ERDF a besoin de ce compteur pour être sûre de répondre à la demande. C'est une boîte qui ne peut pas se permettre de faire faillite, donc nouveaux besoins = modernisation du réseau c'est pas compliqué si ?

Et puis dire qu'il n'y a pas d'avantage pour le client c'est abusé ! connaissance en temps réel de la consommation, adéquation parfaite entre contrat et consommation, rapidité accrue des dépannages (parce que le compteur communiquant ne communique plus quand il y a une panne et donc on sait qu'il y a un pb, pas besoin d'être Einstein pour voir ça), c'est pour qu'ERDF fasse des bénéfices aussi ?

Bref merci de réfléchir et de se renseigner avant de poster ce genre de commentaires !

- Le 11 décembre 2010 à 10:17, par **Pat13** <#>

Je découvre le sujet, mais ça me rappelle les antennes collectives à Cergy Pontoise où le public et le privé font un accord pour qu'un troisième (l'habitant) paie la note...il s'agissait à l'époque de l'arrivée du "câble" et l'obligation de raccordement des prises au réseau câblé dans les logements au frais du locataire et sa maintenance associée.

Qu'en est-il ici ?

S'agit-il de l'ouverture à la concurrence ?

S'agit-il de réellement faire des économies d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables ?

S'agit-il de faciliter la vie des citoyens ?

Dans la réalité, j'ai bien cette mauvaise impression qu'il s'agit là d'une opération purement financière au seul profit de l'état et des grands groupes (EDF, FT et autres opérateurs) qui appliquent à l'échelle d'un pays ce qu'il font dans les entreprises :

- ▶ réduction des coûts et suppression des emplois sur le terrain ...pour le relevé
- ▶ nouveau champ de facturation des usagers avec des outils de vérification dont le principe ne me paraît pas évident et ce avec utilisation de votre abonnement internet
- ▶ et pour le respect de la vie privée ; comme pour votre téléphone, cela pose de sérieux problèmes de confidentialité de la vie privée (Big Brother is watching you)
- ▶ économie d'échelle par le contrôle du réseau pour conserver une consommation réduite
- ▶ poursuite des programmes nucléaires actuels et faire fonctionner nos vieilles centrales nucléaires plus longtemps !

Donc avec ce nouveau compteur je fais tout ça et en plus à terme je fais participer les citoyens aux dépenses des nouveaux investissements pour le futur. Ils trouveront bien une formulation dans leur contrat comme pour l'eau avec le paiement du recyclage

voire une taxe sur le démantèlement des vieilles centrales nous pend au nez à cours terme !

Aucune raison donc de payer pour ce nouveau compteur :

- ▶ il est la propriété d'EDF pas des propriétaires
- ▶ ils veulent faire des économies d'échelle en dizaines de "milliards" donc à eux d'investir les 4 à 8 Md d'€ que ça représente cette évolution.
- ▶ rien pour les habitants ; donc pas de nouveaux services => pas de nouvelles taxes

Ne rien lâcher serait mon mot d'ordre.

Cordialement

- Le 28 novembre 2010 à 21:12 <#>

Un article intéressant sur le sujet : Les compteurs "intelligents" : des bombes à retardement ? <http://www.internetactu.net/2010/09/14/les-compteurs-intelligents-des-bombes-a-retardement/>

- Le 28 novembre 2010 à 13:38, par **jean** <#>

je suis pour les énergies nouvelles et j'ai vraiment pas l'habitude de me plaindre de tout et de rien, mais juste une petite chose ...

le compteur Linky de mes parents s'est littéralement enflammé au bout de 2 mois d'installation, ils ont eu de la chance d'être à coté quand c'est arrivé, car la maison aurait pu brûler et eux avec !!!!

le mec d'EDF leur a expliqué que 5% des Linky prennent feu, vous vous rendez compte ?

5 Linky sur 100 provoquent des incendies , c'est juste énorme !!!

Les usagers sont tranquillement pris pour des cobayes

j'ai même des photos à l'appui

<http://sd-1.archive-host.com/membre...>

<http://sd-1.archive-host.com/membre...>

ça sent le scandale quand même non ? !!!!

- Le 26 novembre 2010 à 18:00, par **temoin anti** <#>

Bonjour

Habitant du 37, "zone test" en partie.
Je n'ai pas encore reçu ce compteur.

Par contre j'ai entendu des témoignages de voisins, allant de l'anecdotique au dramatique, une coupure de courant n'est pas toujours anodine.

Je n'en veux pas.

On ne nous demande même pas notre avis sur une modification touchant directement à notre vie quotidienne ! Dans notre foyer !!

Et si ce compteur est vraiment leur propriété, qu'ils le payent eux même sans augmenter la facture (je sais, s'ils le payent, c'est quand même nos sous...)

Cela n'empêche pas le prix de l'électricité de monter, monter, monter...

Je ne compte plus leur relances pour venir m'enlever mon cher compteur qui fonctionne très bien ! Et quand ma facture est surestimée ? je telephone, je demande une nouvelle facture avec mes propres relevés, ça prend 2 minutes !!

Je suis donc pour un mouvement de blocage, mais comment ?

cordialement

- Le 23 novembre 2010 à 20:24, par **PourquoiTantDeHaine #**

je travaille également sur le projet Linky et je crois qu'il faut se méfier des rumeurs. Certaines critiques sont fondées c'est vrai mais pas toutes :

- **Il y a effectivement quelques cas d'incendie, mais souvent ce n'est pas le compteur qui est dangereux mais le technicien qui a mal serré les vis et provoqué un court circuit. Ceci dit la responsabilité revient quand même à ERDF c'est évident.**
- Concernant les disjonctions la plupart des gens qui ont ce problème avait un disjoncteur réglé au delà de la puissance autorisée (ils payaient plus que ce qu'ils consommaient). C'est pour cela qu'ils sont renvoyés sur EDF (qui gère les contrats de consommation), et il n'y a pas de quoi s'en vanter ! Les autres ont un disjoncteurs HS et donc dangereux en cas de surintensité, sauf si un Linky assure le rôle de disjoncteur. PS : augmenter l'ampérage n'a aucun impact sur les appareils électriques, contrairement à ce qui a été dit.
- sur la question du coût le compteur revient en moyenne à 120 euros (et sûrement pas 240). ERDF ne prétend pas qu'il est gratuit : au même titre que n'importe quel investissement (réparations sur le réseau, rénovation des transformateurs, autre type de compteurs chez vous, disjoncteurs chez vous...) il peut faire augmenter le tarif acheminement des factures d'électricité. Il a été décidé que cette augmentation ne dépasserait en aucun cas 1 euro par mois.
- pour ce qui est du passage en monophasé Alain du 37 il y a effectivement un problème : ne changez surtout pas ! Cette opération coûte cher alors que Linky marche très bien en triphasé. Votre problème vient comme je le mentionnais probablement de votre disjoncteur, qui était soit mal réglé (auquel cas il faudra contacter EDF pour mettre en conformité votre contrat et votre consommation) soit HS. Ou alors vous êtes tombés sur un compteur HS (0.5% des cas, et je ne parle pas que des disjonctions) auquel cas il suffit de le remplacer par un autre, sans refaire toute l'installation ! Le passage en monophasé ne réglera aucun de ces problèmes et vous allez payer l'opération pour rien c'est une certitude. Je vous conseille de contacter ERDF pour demander à ce qu'un technicien vienne déterminer dans quel cas vous êtes (si ce n'est pas déjà fait).
- pour la question "comment peut-on réduire la facture avec Linky" c'est simple :

Linky connaît votre consommation d'électricité en temps réel. Il permet donc à EDF de vous proposer un contrat sur mesure (il y a un nombre impressionnant de contrats possibles mais peu de gens le savent), avec le découpage heures pleines heures creuses qui vous arrange le plus et la puissance souscrite égale à celle dont vous avez besoin et pas plus. Je pense qu'aujourd'hui beaucoup de clients payent bien plus que ce dont ils ont besoin.

- ▶ pour la question du Big Brother : oui Linky permet de deviner l'heure à laquelle vous vous levez le matin, puisque c'est aussi l'heure à laquelle vous allumez vos appareils et donc consommez de l'électricité. Il faut savoir que ces données sont sécurisées (cryptées jusqu'au système central) et que l'agent qui les divulgue s'expose à une amende de 15000 euros. Il faut savoir aussi que cet agent n'a pas forcément que ça à faire... Perso je trouve que ce n'est pas pire que les données qu'ont les opérateurs de téléphonies ou les banques.
- ▶ amis du SIEL : n'êtes vous pas supposés connaître un minimum de choses sur ce compteur ? Ses avantages et ses inconvénients ? Alors comment faites vous le lien avec "des tarifs illisibles et mensongers" ou avec une "agressivité commerciale" ? Moi je ne vois pas le rapport...
- ▶ Enfin concernant le refus du compteur c'est effectivement illégal : un texte de loi rend le compteur communicant obligatoire et le contrat d'électricité oblige les clients à autoriser l'accès au compteur (dont ERDF est propriétaire) au moins une fois par an. La rupture du contrat autorise ERDF à couper le jus dans la maison concernée. Ceci dit en pratique le problème est souvent remis à plus tard, c'est à dire à après la phase d'expérimentation en mars 2011. Libre à vous de prendre le risque donc...
- ▶ je terminerai en disant que Linky a des avantages que vous ignorez peut-être : il augmente considérablement la vitesse d'intervention chez vous en cas de problème (car on sait exactement qui n'a plus de jus et donc le nœud du réseau qui pose problème, il permet aussi de voir la panne dès qu'elle survient et pas quand vous appelez), il évite de mobiliser une demi-journée lorsque vous souhaitez modifier votre contrat ou qu'un releveur doit passer, et il est écolo parce qu'il fait en sorte que l'énergie produite à un temps t soit égale à l'énergie consommée, pas besoin d'en produire plus à la centrale pour avoir une marge de sécurité comme c'est le cas aujourd'hui

Pour ma part je crois que ce compteur a sa raison d'être et qu'il faut se méfier de ce qu'on peut lire à son sujet.

- Le 19 novembre 2010 à 16:00 <#>

Simple témoignage : Des amis locataires dans un immeuble du Vieux-Lyon ont dû se résigner à accepter la pose de ce compteur (à souligner : les manières insistantes et abusives de l'installateur qui a multiplié courriers et coups de téléphone). Je les avais alertés ayant pris connaissance de différentes infos plutôt inquiétantes à ce sujet. **Quelques semaines après, leur voisine a été victime d'un incendie apparemment provoqué par un court-circuit dans son appartement.**

- Le 6 novembre 2010 à 11:39, par [gillou #](#)

Bonjour,

J'habite l'indre et loire et comme tous les usagers mon compteur a été changé pour un compteur Linky. **Depuis son changement, l'installation disjoncte en permanence (la**

nuit lors de la mise en route des accumulateurs, dans la journée lorsque plusieurs appareils sont activés ensemble). Pour information je tiens un commerce qui utilise de nombreux appareils électriques.

J'ai téléphoné à Linky qui me dit que cela vient de mon installation et que je dois faire venir (à mes frais) un électricien. Le technicien me dit d'augmenter la puissance du compteur, mais il est déjà au maximum.

Je n'ai rien demandé. Il m'a été imposé le compteur Linky. Avant je n'avais pas de souci, maintenant je ne rencontre que des problèmes.

Je pense qu'il va falloir réagir et constituer une association de "mécontents de LINKY" de manière à faire entendre notre voix.

Pour info ERDF fait la sourde oreille et ne daigne pas envoyer un technicien pour tester l'installation.

- Le 28 octobre 2010 à 14:55, par **Equipe Rebellyon** #

Si vous constatez certaines erreurs et rumeurs infondées vous êtes invités à partager votre expérience et votre avis sur Rebellyon !

- Le 15 octobre 2010 à 18:39, par **ALAIN du 37** #

J'ai le nouveau Linky depuis quelques semaines et je vous confirme que sur une installation triphasée cet appareil ne fonctionne pas du tout. Même l'équilibrage des phases n'y fait rien le disjoncteur saute dix fois par jour. ERDF et EDF se renvoient la balle gentiment avec un service clients déplorable. Je vais devoir repasser en monophasé et l'intervention d'EDF est à ma charge, comme celle de mon électricien. En outre ce compteur ne sert à rien à l'utilisateur et ne produit aucune économie. Le seul intérêt reste pour ERDF qui se moque bien de ses clients en les invitant à contacter EDF. Même l'installateur (société privée mandatée par ERDF) a reconnu que le Linky ne marchait pas et posait de très gros problèmes. Le service Clients d'EDF reconnaît également être submergé de réclamations clients.

En synthèse : on vous détraque votre installation et ensuite on vous envoie la facture pour effectuer les réparations, cette situation est tout à fait scandaleuse.

Un malheureux usager du 37 qui est en panne intermittente depuis 3 semaines et qui se serait bien passé du Linky.

- Le 9 octobre 2010 à 17:04, par **lagarantie** #

je suis tout à fait d'accord avec vous, moi j'habite en Indre et Loire et nous sommes département pilote. il n'y a que des problèmes avec ce nouveau compteur, il prend feu. 2 personnes sur Amboise ont eu la surprise de voir ce nouveau boîtier en feu et que si ils n'avaient pas été là leurs maisons brûlées et ils ne sont pas les seuls.

D'autres sont obligés de changer d'ampérage car il disjoncte d'un rien, ce qui n'arrange pas l'électroménager et les ordinateurs.

moi je le refuse, ils ne rentreront pas chez moi, je le repousserai un maximum c'est obligatoire qu'en 2021, alors d'ici là il peut tomber à l'eau.

un usager

- Le 1er octobre 2010 à 13:26, par **toine555** #

Petit retour sur ça Gérald

"En gros si j'ai bien compris, on ne payera que notre consommation réelle plutôt que de payer un forfait sur une estimation. "

Il est déjà possible actuellement de relevé soi même son compteur et d'envoyer via internet à EDF, la quantité utiliser sur une courte période. Ca s'appel "le relevé de confiance" et il suffit pour ça de créer un compte EDF sur le net. Ca marche très bien et c'est suffisant pour gérer sa conso, ce rendre compte et ne payer que ce que l'on doit.

amicalement

- Le 27 septembre 2010 à 16:50, par **un usagé** #

Pour baisser sa facture, chacun n'est-il pas capable de demander un contrat spécial weekend ou spécial lampes à UV pour ses plantations sans laisser un robot analyser sa conso ? Et quand bien même, ce genre de complexification de l'offre sert au final souvent à dissimuler des hausses effectives de tarifs.

Linky est également censé aider à la gestion de la production d'électricité en connaissant mieux la consommation en temps réel. Mais j'aimerais savoir pourquoi ERDF a besoin de données individuelles si précises pour cela ? **Le niveau de conso d'une rue ou d'un immeuble n'est-il pas un niveau de précision largement suffisant pour la gestion des pics de production ?**

Il n'est pas question de théorie du complot, il est question de faire preuve d'un minimum de vigilance. La CNIL et le bureau européen des consommateurs, qui avertissent sur les dérives possibles, ne passent pas pour des organisations complotistes. Imaginons les possibilités pour la police : plutôt que de se pointer au hasard chez un sans papier pour le chopper et risquer d'être chou-blanc, il serait tellement plus commode de pouvoir interroger son compteur électrique pour savoir s'il est chez lui ou pas. La police écoute massivement les téléphones en se foutant allègrement d'avoir les autorisations des commissions censées les contrôler (l'actualité récente l'a encore montré), ils ne vont pas se priver longtemps d'écouter les compteurs électriques. Et je ne parle même pas du bingo commercial que représentent les fichiers d'habitudes de consommation des ménages.

Bref, un compteur qui m'afficherait plus précisément ma conso que l'index habituel, je considèrerai cela comme un progrès, , mais un truc qui la transmet toutes les 10mn à un serveur là je suis méfiant.

Au fait les néerlandais ont apparemment obtenu que le branchement de compteurs électriques intelligent ne soit pas obligatoire.

- Le 27 septembre 2010 à 15:04, par **Gerald** #

D'après ce que j'ai compris, les économies se feront par de nouveaux forfaits et une meilleure mise en concurrence des fournisseurs.

Ce n'est pas le réseau qui va réduire la consommation, ce sera au consommateur de le faire lui même grâce à de meilleures informations (on sera capable de voir quelle électricité consomme chaque appareil et réduire leur utilisation. En gros si j'ai bien compris, on ne payera que notre consommation réelle plutôt que de payer un forfait sur une estimation.

En Italie par exemple, il y a des forfaits qui ont été spécialement créé pour ceux qui ne sont jamais chez eux pendant la semaine et qui consomme surtout de l'électricité le week end.

Info ou Intox j'en sais rien, mais je ne suis pas partisan de la théorie du complot et si c'est mis en place dans tous les pays, c'est que ca doit marcher.

- Le 27 septembre 2010 à 09:18, par **Sam's** #

Merci pour ce témoignage,
voici le dossier que j'ai mis en ligne concernant les différents impacts du compteurs Linky, consultable via ce lien :

<http://alambicup.free.fr/?cat=17>

Bien à vous,
Sam's

- Le 27 septembre 2010 à 09:09, par **un usagé** #

En réponse à G2LR :

Dans toute l'Europe, la privatisation en train de voler leurs services publics aux population, la France n'est effectivement pas un cas particulier, et ça ne me fait pas sauter de joie de devoir payer individuellement un service jusqu'a alors financé publiquement.

Ces compteurs ne sont pas magiques, ils ne réduisent absolument pas la consommation. Ils permettent à l'usager de la surveiller. On oublie de dire que je peux noter l'index de mon vieux compteur avec un crayon et un bout de papier, revenir 1h plus tard et noter le nouvel index. **Si j'ai un ordinateur je peux aussi installer un logiciel gratuit de domotique qui déploiera bien plus d'options de gestion de la conso que Linky. De même si je ne veux pas dépasser un certain ampérage, un bon vieux fusible fait l'affaire...Bref on nous vend une fonction qui existe déjà gratuitement. Et ou est l'économie d'énergie dans le fait de remplacer 35 millions de compteurs qui marchent ?**

En quoi les "gros" usagers paieront-ils leur électricité plus cher que les "petits" avec Linky ? Par contre on peut être sur que ceux qui n'ont pas l'argent pour accéder à leur besoin vitaux (se chauffer, s'éclairer...) seront sanctionnés par une coupure encore plus facilement.

Enfin, et surtout, allons nous accepter la pose d'un mouchard à domicile ?

- Le 27 septembre 2010 à 00:34, par **Dimitri** #

Aie aie aie... encore du flicage... Il n'y aura aucune économie d'énergie. et encore moins d'économies pour les gens.

C'est simple : à mon avis, une fois les compteurs montés, les contras vont êtres revus, on calculera alors la consommation moyenne par foyer, particulièrement sur les pics

de consommation, comme le matin, ou le soir. Les fournisseurs vont alors nous pondre des contrats "à la con" en arguant que grâce à Linky on a pu mesuré très précisément la conso moyenne et elle est bien plus basse que la plupart des contrats actuels. "vous allez faire des économies !" Ce qui sera faux, avec un abonnement de base, ça va "péter" à chaque fois que le bon petit plat sera dans le four. (c'est déjà le cas apparemment).

Il faudra donc s'abonner à des contrats bien plus chers, ou renouveler ses appareils : je vois déjà le reportage à la TV sur "une filière qui monte" en parlant des "appareils verts" : des fours qui consomment moins, un chauffe eau qui reste chaud longtemps... bref, une occasion de forcer les usagers à prendre des crédits, consommer, et faire des heures sup. On en est pas là (quoique...) mais il est sur que la part des dépenses obligatoire va encore montée dans les petits et moyens ménages.

Quand au flicage, je suppose que le compteur mesurera la consommation, et pourquoi pas des paramètres comme la pollution harmonique due aux alimentations à découpage (ordinateurs par exemple) la consommation de puissance réactive... pleins de petits paramètres qui vont pouvoir établir des "profil énergétiques" très détaillés. Je ne vois pas beaucoup de solutions pour "brouiller les pistes"... La seule qui me viens à l'esprit serait d'avoir une source extérieure au réseau, comme un groupe électrogène, une turbine, des panneaux solaires, onduleurs et batteries...

- Le 26 septembre 2010 à 22:11, par **Jean-Marie #**

Bonjour,

Moi je voudrais bien savoir comment un compteur électrique peut il bien faire pour nous faire baisser la consommation d'électricité ?

Intox ?

C'est les appareils qui par leur puissance spécifique qui font la consommation, Si je ne m'abuse, ce compteur va donc transformer la puissance de ma machine à laver ! Mais va t'elle mieux laver qu'avant ?

- Le 26 septembre 2010 à 13:12, par **Fanch #**

En effet, tant que la porte reste fermée, peu de risques de se faire installer la bête à l'insu de son plein gré... tant que l'installation se fait à l'intérieur du domicile !

Quoi qu'il en soit, en terme de surveillance, le tableau reste en aval du compteur et il reste possible de mélanger certains disjoncteurs de manière à brouiller l'information. Je suppose que nous trouverons bien quelques astuces, il est donc de bon ton de rester en bons termes avec ses amis électriciens.

Et je reste ébahi face à cette manie de tout informatiser, et par conséquent de tout rendre... piratable !

- Le 25 septembre 2010 à 23:10, par **G2LR #**

Bonjour à tous !

J'ai moi même reçu une lettre pour l'installation du compteur Linky chez moi. Et je me suis tout de suite intéressé à ces nouveaux compteurs "communicants". Pas uniquement en France mais aussi dans les autres pays Européens (puisque la commission européenne impose à tous les pays d'Europe l'utilisation de compteurs nouvelle génération d'ici 2020).

Je préfère vous dire tout de suite, j'aime beaucoup le projet ! :)
Mais s'il vous plait, écoutez moi quand meme.

- ▶ Dans tous les pays, le compteurs est payé par l'usager sur 10 ans (soit 3 Euros par mois). La France n'est pas un cas particulier.
- ▶ Il semble que ces compteurs réduisent la consommation globale d'énergie des pays et donc notre impact sur l'environnement. Je trouve ca super et L'Italie et les pays nordiques en sont la preuve.
- ▶ Il semble que ces compteurs nous obligent à faire plus attention à notre consommation mais aussi à faire des économies. Je suis pret à payer pour réduire mon impact sur l'environnement tout en faisant des économies !
Jusque la, je dis oui a cette innovation

- ▶ **On dit que Linky ne supporte pas les surcharges. Et qu'il faut donc augmenter la puissance d'abonnement et qu' on payera alors plus cher. Ou est le mal ?** Ce qui est inadmissible aujourd'hui, c'est que ceux qui ne surchargent jamais leur compteur parce qu'ils font attention à leur consommation payent autant que ceux qui surchargent ! Les compteurs ont pour but de réduire la consommation d'énergie. **Si il saute, ca nous oblige à faire attention, à moins consommer et à mieux utiliser notre électricité** : cette obligation, c'est l'opposé de notre société actuelle de sur consommation où on allume toutes nos lumières et appareils sans faire attention à l'énergie qu'ils dépensent : Je suis pour !
- ▶ On dit que le système d'aujourd'hui est égalitaire, que les gros ou petits usagers, riches ou pauvres, bénéficient du meme système. Ou est l'égalité ?! Surtout je ne vois pas en quoi ces nouveaux compteurs cassent cette "égalité". Au contraire, les gros usagers payeront plus (les grandes entreprises, les building de La Défense, etc) et je trouve encore une fois que cela est bien !
- ▶ On dit que la coupure d'électricité de ceux qui ne payent pas sera plus rapide : malheureusement c'est vrai et j'en suis le premier inquiet. Mais je prend le risque si ca peut permettre aux gens de réfléchir autrement, de changer les mentalités et notamment sur l'impact de l'utilisation excessive de l'énergie.
- ▶ On dit qu'il y aura des pertes d'emploi : ces nouveaux compteurs étant imposés aux Pays Euro, je suis content de savoir que c'est une entreprise francaise qui assemble Linky et que les emplois créés ne sont pas en Chine. De plus, les gens qui relèvent les compteurs sont aussi ceux qui s'occupent des pannes : tous les emplois ne seront pas perdu. Et les gains de temps réalisés permettront au contraire de mieux assurer la maintenance du réseau (qui est beaucoup plus difficile depuis que ERDF est indépendant et n'est plus financé par EDF).

Linky ou pas Linky, je pense que cette innovation est une très bonne idée. Je ne refuserai donc pas. **Avant tout parce que ERDF est une entreprise d'interet public et que cette expérimentation l'est aussi.**

Penser que l'intention d'ERDF est uniquement économique est une honte. Les hommes d'ERDF réparent toutes les lignes électriques quand il y a des tempetes, que

ce soit la nuit ou le jour, sous le soleil ou sous la neige. C'est ERDF qui assure que l'ordinateur sur lequel j'écris puisse être alimenté.

Pourquoi être négatif ?

- Le 24 septembre 2010 à 23:07, par **agir ensemble #**

Merci de vous inquiéter de LINKY. En Indre et Loire, autre zone, mais rurale, d'expérimentation, nous vivons les mêmes problèmes et beaucoup se demandent s'il convient de refuser la pose. Ce serait illégal. Petite nuance : le compteur, comme le réseau de distribution de l'électricité n'est pas la propriété d'ERDF mais celle des collectivités locales qui en ont concédé à EDF et maintenant ERDF la gestion.

En Indre et Loire nous avons le Syndicat Intercommunal de l'Energie d'Indre et Loire (SIEIL) géré par des représentants des élus communaux et ce syndicat a protesté avec nous, associations de consommateurs, pour que la directive européenne ne soit pas seulement évoquée comme une obligation incontournable mais pour qu'on en respecte la lettre et l'esprit. **L'article 51 de cette directive (2009/72/CE du 13 juillet 2009) précise :**

" Il convient que les intérêts des consommateurs soient au cœur de la présente directive et que la qualité du service constitue une responsabilité centrale pour les entreprises d'électricité. Les droits existants des consommateurs doivent être renforcés et garantis, et ils devraient inclure une plus grande transparence. La protection du consommateur devrait garantir, dans le contexte de la Communauté au sens large, que tous les consommateurs bénéficient d'un marché compétitif. Les États membres ou, si un État membre le prévoit, les autorités de régulation, devraient veiller au respect des droits des consommateurs"

Les expérimentations en France sont loin de respecter cette clause...

A Lyon, ce doit être la municipalité qui concède les réseaux (et les compteurs). **Vous pouvez donc alerter les élus comme les usagers ruraux l'ont fait ici pour leurs maires,** alerter vos associations de consommateurs pour qu'elles nous rejoignent et, peut-être en ces temps de préparations des élections cantonales faire en sorte que cette privatisation galopante de l'électricité ne se fasse pas sur le dos des consommateurs en leur faisant payer la totalité des dispositifs qui rapportent, à la fin, à ERDF et aux marchands d'électricité.

La France possédait un système UNIQUE AU MONDE de distribution très égalitaire de l'énergie électrique : riches ou pauvres, gros et petits usagers, villes comme les campagnes les plus reculées bénéficient, encore (mais pour combien de temps ?), du même traitement. **Grâce à la façon dont on met LINKY en place, le marché de l'électricité de demain ressemblera à ce qu'est aujourd'hui celui des téléphones mobiles : tarifs illisibles et mensongers, agressivité commerciale au dépend du service rendu aux usagers,** bientôt zones non desservies (voir aussi les liaisons pour le haut débit Internet...)

Un outil de justice sociale, un outil d'aménagement du territoire, un service public est vendu aux appétits des marchands. Quand on a séparé EDF et GDF on nous a dit que c'était parce qu'ils étaient un trop gros organisme. Maintenant, EDF est associé

(asservi via Proglia ?) à VEOLIA dont on a pu apprécier l'usage fait, par Jean Marie MESSIER, des bénéfices réalisés aux dépens des usagers dans la distribution et le traitement de l'eau . GAZ de France est associé à SUEZ et nous voyons comment on y traite la facturation du gaz.

Un front anti LINKY ? Pourquoi pas, mais peut-être serait-il plus pertinent de constituer un front des défenseurs des service publics. En attendant, les associations de consommateurs, les comités d'usagers, les élus ont un rôle à jouer. Il faut le leur rappeler et pas seulement nous contenter, comme nous le faisons ici, de déclarations vengeresses , mais sans issue réelle sur le monde tel qu'il est.

Je suis preneur des réclamations argumentées d'usagers de LINKY.

- Le 24 septembre 2010 à 18:51, par **un usagé** <#>

Et merci pour les précisions. En attendant la naissance du puissant front anti-linky je suis déjà preneur de toute info qui permettra de rédiger un "comment refuser !" après ce "pourquoi refuser ?".

Il y a sûrement des gens qui essaient d'annuler ou faire trainer l'installation (du moins j'espère), leur témoignage serait bienvenu.

Sinon une assez pittoresque vidéo de propagande (tapez "déploiement linky" sur un site de partage de vidéos) nous apprend que "l'état major du déploiement" est à Lyon, à la part dieu... **On apprend aussi que sont concernés par la phase de test : Vaise, la Duchère, le Point du jour, la Croix rousse et les Brotteaux, ainsi que certaines communes limitrophes.**

- Le 24 septembre 2010 à 01:00, par **mister 100 000 volts** <#>

Merci pour cet article. J'ajoute quelques précisions. Même si vous n'êtes pas concerné par la phase de test de Linky, il faut s'y intéresser dès aujourd'hui. Car dans quelques mois, le test prendra fin et l'installateur de compteurs va sonner chez vous...

Comment réagirez-vous ?

On comprend les avantages de ce compteur pour ERDF. Cela va permettre de mieux connaître les consommations et ainsi d'équilibrer l'offre et la demande. Pendant les pics de consommation, ERDF pourrait provoquer des micro coupures ciblées. Ces délestages pourraient éviter des coupures générales à l'échelle de toute une région par exemple.

Pour le consommateur en revanche, peu d'intérêt. Si ce n'est peut-être lorsqu'on voudra changer de fournisseur d'électricité. Avec un compteur Linky, on devrait pouvoir le faire à distance sans la visite d'un technicien qui jusque là facturait le déplacement. Normalement, on devrait également payer sa vraie consommation et non plus des estimations. C'est bien. **Sauf que la phase de test montre que les factures sont truffées d'erreurs...**

Parmi les problèmes rencontrés : **le compteur Linky occasionne de nombreuses coupures de courant. Car les anciens compteurs pouvaient supporter de petites surcharges (quand on branchait plusieurs appareils énergivores en même temps sur une courte durée). Avec Linky, impossible. A la moindre surcharge, ça disjoncte ! Et**

ça peut griller des transfo, des ampoules à led, etc. Si vous appelez EDF pour vous plaindre, on vous répondra qu'il faut augmenter votre puissance d'abonnement, en passant par exemple de 6 kVa à 9 kVa pour éviter ce désagrément. Il va de soi que vous payerez alors plus cher.

L'argument mis en avant par ERDF pour installer ces nouveaux compteurs, c'est qu'ils permettront théoriquement aux usagers de faire des économies d'énergie, car ils pourront voir en temps réel (en fait par tranches de 30 minutes) ce qu'ils consomment. Ils se rendront compte quel appareil consomme beaucoup et seront donc tentés d'en réduire son utilisation... Admettons. **Déjà, je connais peu de personnes qui vont regarder leur compteur toutes les demi heure. Mais surtout, il faut savoir qu'en France, 50 % des compteurs sont installés hors de l'habitation ! Là pour le coup, c'est sûr qu'on ne va jamais sortir de chez soi pour regarder son compteur, soyons sérieux !**

D'ailleurs, il semble que les compteurs installés en test ne permettent pas de lire ce détail de consommation. Il faudrait pour ça que le particulier s'équipe d'une box supplémentaire qui devrait coûter dans les 100 euros ! Ben voyons... C'est d'ailleurs un vrai sujet d'inquiétude pour la CNIL, car ces box seraient de vrais mouchards pour le fournisseur d'électricité qui connaîtrait ainsi nos habitudes de vie et pourrait revendre ces données à des fins commerciales.

Il semble aussi que ces compteurs Linky sonnent à terme le glas des tarifs régulés pour une tarification surtaxée lors des pics de consommation. A suivre...

Enfin, que penser d'un test sur trois mois, alors que la législation européenne établit qu'un test doit se faire sur plusieurs années ? Il s'agit ni plus ni moins d'un passage en force d'ERDF qui n'a absolument pas écouté les recommandations de la Commission de régulation de l'énergie sur le sujet. Le marché est énorme : changer près de 35 millions de compteurs !

Pour autant, peut-on le refuser ? Il semble que non. A moins qu'un front anti Linky ne se monte...